

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 25/1 (1998)

DOI: 10.11588/fr.1998.1.61194

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Mechthild SCHULZE-DÖRRLAMM, *Das Reichsschwert. Ein Herrschaftszeichen des Saliers Heinrich IV. (1106) und des Welfen Otto IV. (1218)*, Sigmaringen (Thorbecke) 1995, 126 S., ill. (Römisch-Germanisches Zentralmuseum. Monographien, 32).

Le livre de Mme Schulze-Dörrlamm se présente *a priori* comme une étude savante et très documentée de l'épée dite de l'Empire ou de saint Maurice, qui fit partie des bijoux de l'Empire – *Reichs-Kleinodien* – au moins depuis 1246. L'étude, qui s'appuie sur l'archéologie et l'histoire de l'art, passe méticuleusement en revue les divers éléments qui composent l'épée, le fourreau, et la ceinture de soie de l'empereur.

La lame de l'épée a une rainure étroite, ce qui indiquerait qu'elle fut forgée au XII<sup>e</sup> siècle. La présence d'une marque de forgeron (une croix dans un cercle), plutôt que d'une inscription, confirme que la lame est tardive (XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle). Le pommeau serait d'une forme répandue entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, il porte les armes d'Otton IV, ce qui permettrait de penser que l'épée toute entière aurait été fabriquée entre 1198 et 1218. La garde, par comparaison avec l'étude de R. Forrer et avec des armes retrouvées en Pologne, devrait, elle aussi, dater du XII<sup>e</sup> siècle. Une inscription latine, mais entachée d'un gallicisme (*REINAT* pour *REGNAT*) indiquerait une provenance française. Le fourreau, pour sa part, aurait un siècle de plus que l'épée, et aurait été réalisé à l'occasion du sacre de l'empereur Henri IV, en 1084. Composé de deux plaques d'olivier recouvertes de feuilles d'or et d'émaux, il porte, sur ses deux faces, quatorze reliefs représentant des empereurs, de Charlemagne à Henri III. Ces images sont disposées de façon à être regardées quand le fourreau est placé pointe en l'air. L'étude stylistique des personnages (habillement, sceptres) permettrait de conclure que le fourreau a été réalisé en Italie. Otton IV (Guelfe), arrivé à son couronnement avec sa propre épée, aurait utilisé le riche fourreau de l'épée d'Henri IV (Salien) comme symbole de continuité dynastique. On ne dit pas pourquoi il n'aurait pas utilisé également l'épée d'Henri IV, ni ce que cette épée et le fourreau de l'épée d'Otton IV sont devenus. La ceinture en soie, qui n'existe plus depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, aurait été offerte à Otton IV pour son couronnement, et daterait donc de 1209.

Première étude scientifique de l'épée impériale, au premier abord complète et érudite, ce livre a le mérite d'utiliser l'archéologie et l'histoire de l'art pour déterminer l'origine et l'âge de l'épée impériale. Mais on atteint rapidement les limites de cette érudition, d'ailleurs difficile à appréhender, car la bibliographie finale ne recense que les livres portant sur la seule épée impériale. Les nombreuses études auxquelles il est par ailleurs fait référence dans le texte, ne sont mentionnées qu'en notes de bas de page. Si la démarche adoptée est louable, elle ne paraît pas avoir été appliquée jusqu'au bout, et la logique du raisonnement demanderait à être précisée.

Tout d'abord, la datation du pommeau est bien trop hardiment avancée, sur des bases peu solides: la référence au livre de Mme Bruhn-Hoffmeyer (note 73, p. 19: *Middelalderens Tveaeggede Svaerd*, Copenhague 1954) n'est pas probante, car cet auteur fixe une fourchette chronologique assez vague pour les épées entre le VIII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, et le livre de Forrer (note 100, p. 26: *Die Schwerter und Dolche in ihrer Formentwicklung*, 1905) également utilisé, est bien trop ancien. La comparaison avec le matériel de tombes polonaises est évidemment pertinent (page 22), encore faudrait-il que ces tombes soient correctement datées, ce qui ne paraît pas être le cas: une comparaison s'imposait entre l'éperon retrouvé dans cette tombe et celui, tout à fait semblable, montré page 54, mais aussi avec le matériel rassemblé par R. Koch, *Stachelsporen des frühen und hohen Mittelalters* (*Zs. für Archäologie des Mittelalters* 10 [1982] p. 63–83) et Z. Hilczówna, *Ostrogi polskie z X–XIII wieku* (Société des Amis des Sciences de Poznan, vol. 11, fasc. 2). L'éperon 5 polonais date en fait du XI<sup>e</sup> siècle: les branches des éperons du XII<sup>e</sup> siècle étaient incurvées de manière à mieux s'adapter à la cheville.

Le pommeau en amande, ou en «noix de Brazil» (terme choisi par M. France-Lanord), de l'épée impériale est en fait attesté à partir de l'an mil, pendant environ 70 ans. Cette forme est véritablement prépondérante entre 1010 et 1050, avant d'être progressivement remplacée par une autre. On la trouve remarquablement représentée dans deux manuscrits médiévaux: la

Vie de saint Aubin d'Angers (circa 1000), Paris BNF, nouv. acqu. lat. 1390, fol. 7, et surtout l'Évangélaire d'Otton III (circa 1000), Munich, Bayerische Staatsbibliothek Clm. 4453, fol. 24, où une épée extraordinairement semblable à l'épée impériale est portée derrière l'empereur. Si l'inscription de la garde signale une provenance française, la forme du pommeau ne donne pas véritablement d'indication sur son origine géographique; il existe une quarantaine d'épées conservées avec un pommeau de ce genre, en France, en Allemagne et en Angleterre. Les pommeaux allemands semblent en général plus pointus que les pommeaux français, mais ne se distinguent pas nettement, pour cette époque, des formes françaises. Comme le pommeau a visiblement été meulé sur le dessus lors du changement de lame il est difficile de dire s'il est pointu ou non. En revanche, il est évident qu'il s'agit d'une réutilisation: les pommeaux de ce type ne sont pas traversés, ordinairement, par la soie de l'épée.

Le raisonnement de l'auteur à propos de la datation ne paraît pas véritablement convaincant: le fait que les pommeaux en amande apparaissent sur les images du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle ne veut pas dire qu'ils étaient représentatifs de toutes ces époques (pour autant, d'ailleurs, que ces documents aient été correctement datés, ce qui n'est pas forcément le cas). Ainsi, sur la tapisserie de Bayeux, que cite d'ailleurs Mme Schulze-Dörrlamm (planche E), et qui date des environs de 1070, les pommeaux sont généralement ronds. Il y a toutefois une exception: l'épée de Guillaume le Conquérant, utilisée comme symbole de pouvoir, est une arme plus ancienne, au pommeau en demi-cercle. C'est un pommeau de cette forme, même si elle est un peu cintrée par en-dessous, qui a été découvert dans les fouilles de Charavines par M. Colardelle (Habitat immergé de Colletière Charavine [Isère], premiers résultats, in: *Archéologie Médiévale* 10 [1980] fig. 38, n°-2), et non pas en amande, comme l'affirme l'auteur dans sa note 88, page 23, et il a été daté de la fin du X<sup>e</sup> siècle (et non pas du XI<sup>e</sup>). L'iconographie doit donc être analysée de manière plus fine, non seulement en relevant les formes, mais aussi en interprétant la scène représentée sur le document. Ainsi, il est évident que la présence de l'épée impériale dans une image représentant Léopold II en costume de sacre ne signifie pas que les épées de 1790 avaient toujours un pommeau en amande. La même chose est évidemment vraie également pour l'iconographie ancienne.

L'étude de la lame aurait pu être faite en prenant en parallèle l'épée du sacre des rois de France, davantage que par une brève allusion à la page 30. Dans son cas, la lame n'est pas non plus contemporaine de la poignée, ce qui est manifeste car elle ne remplit pas exactement le sillon laissé dans la garde. Ceci nous indique que, pour les épées de sacre, ce n'est pas la lame qui était importante, mais la poignée: vu le sens de la décoration du fourreau, ces épées ne sont pas portées dégainées, mais dans leur fourreau, et pointe en l'air.

En ce qui concerne l'épée impériale, il paraît évident, encore que rien ne soit assuré, que le fourreau a été fait pour la lame actuelle, ou sinon pour une lame qui, en longueur et en largeur, lui était remarquablement similaire. La datation du fourreau par les scènes qui le décorent pose ainsi un problème délicat et l'explication avancée – un échange de fourreaux au moment du couronnement d'Otton IV – n'est guère convaincante. La coïncidence entre la taille d'une épée et d'un fourreau bien plus ancien est un petit peu trop extraordinaire: il serait par exemple impossible d'échanger le fourreau de l'épée impériale avec celui de l'épée de cérémonie, qui, elle, date du XIII<sup>e</sup> siècle et dont la largeur et la longueur ne coïncident pas (planche 2). *A priori*, il paraît évident que le fourreau doit être postérieur à l'épée, pour s'adapter à sa taille. Longueur et largeur de la lame varient en effet selon les époques, ainsi que la longueur et la largeur de la rainure centrale. Or les caractéristiques de la lame laissent plutôt penser qu'elle date, comme le dit l'auteur, de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. En effet, la longueur de la rainure centrale diminue entre le milieu du XII<sup>e</sup> et le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Les dimensions de la rainure de l'épée impériale peut être comparée avec celles d'autres épées, comme celles citées dans le catalogue *«Du silex à la poudre»* (mentionné à la note 131). Les proportions de l'épée impériale se situent entre celle d'une épée trouvée sur le champ de bataille de Fornhalm, près de Bury saint-Edmund (1171) et une autre conservée au Musée de l'Armée, à Paris, et datée de 1250.

Que le fourreau n'ait pas été fait à la même époque que la garde est tout à fait vraisemblable, c'est également le cas pour l'épée du sacre des rois de France. Mais l'importance du fourreau parmi les *regalia* paraît secondaire. Avant d'être un objet de cérémonie, l'épée du sacre est l'arme personnelle du roi ou de l'empereur, destinée à être utilisée, et à être portée normalement, ce que montre l'inscription *benedictus deus dominus meus qui docet manus*, gravée sur le pommeau, et qui devait être regardée, contrairement au fourreau, lorsque l'épée était portée pointe en bas. Il n'y a donc rien d'in vraisemblable à ce que le fourreau, si riche soit-il, soit refait, plus richement encore, lorsque l'épée passe, dès la génération suivante, du statut d'arme personnelle de l'empereur à celui de symbole de la continuité dynastique. Il n'y a donc rien d'in vraisemblable non plus à ce que le riche fourreau d'un empereur prestigieux soit réutilisé par un de ses successeurs, mais pourquoi ce fourreau aurait-il été séparé de l'épée qu'il contenait ?

La question de la datation du fourreau demeure donc en suspens: le fourreau a-t-il été refait à partir d'éléments plus anciens ou est-il réellement un siècle plus vieux que la lame ? Au mieux, un doute subsiste: s'il est plus ancien, il paraît peu vraisemblable qu'on ait conservé un fourreau richissime et perdu l'épée originale, surtout si c'est pour lui substituer une lame qui, comme par hasard, lui va comme un doigt à un gant. Il paraît donc plus probable que l'épée est bien celle de Henri IV, et antérieure au sacre de 1084. La lame aurait été remplacée à la fin du XII<sup>e</sup> ou au début du siècle suivant, en tenant compte des dimensions du fourreau.

Pour finir, l'ouvrage fait preuve d'un certain flou chronologique qui n'emporte pas la conviction du lecteur. Il aurait sans doute été également nécessaire d'étudier l'épée impériale avec les trois autres armes attribuées à saint Maurice. Outre l'épée du sacre des empereurs, une épée pratiquement contemporaine de la première est conservée à l'Armeria Reale de Turin (cf. C. Panseri, *Ricerche metallographica sopra una spada del XII secolo*, in: *Documenti e contributi per la storia della metallurgia*, n° 1, 1953, fig. 5), et on retrouve le nom de saint Maurice attribué aux deux Saintes Lances, celle de Vienne et celle de Cracovie, copie de la première effectuée vers 1024 pour Boleslas le Vaillant (cf. O. Bouzy, *Les armes symboles d'un pouvoir politique: l'épée du sacre, la Sainte Lance, l'Oriflamme, aux VIII<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles*, in: *Francia* 22/1 [1995] p. 45–57, avec un erratum pour la figure 20, qui ne représente pas la lance de saint Maurice, mais une seconde vue de la Sainte Lance de Vienne). On a là visiblement la trace d'un culte impérial particulier rendu à ce saint, or il se trouve que, dans tous les cas, il s'agit d'armes du XI<sup>e</sup> siècle. Chercher qui, parmi les empereurs de cette époque, vouait une dévotion particulière à saint Maurice aurait certainement permis de mieux dater l'épée impériale.

Olivier BOUZY, Orléans

Werner HECHBERGER, *Staufer und Welfen 1125–1190. Zur Verwendung von Theorien in der Geschichtswissenschaft*, Köln (Böhlau) 1996, XI–469 S. (Passauer Historische Forschungen, 10).

»Die Geschichtswissenschaft müßte ihr Tun legitimieren, sie braucht ein theoretisches Fundament, das neu definiert ist« (vgl. S. 6–11). Mit diesem programmatischen Ansatz leitet Hechberger seine Abhandlung ein.

Er begründet seine Beschäftigung mit Wissenschaftstheorie zunächst mit der Feststellung, daß noch immer keine allgemein akzeptierte Theorie der Geschichtswissenschaft existiert, der es gelingt, für die Historik befriedigende – und im Sinne Hechbergers – durch theoretisch reflektierte Systematik erzielte Lösungen anzubieten. Allzu willkürlich nennt er die Erkenntnisweisen der historischen Forschung. Hechberger kündigt nun an, den Nutzen der theoretischen Reflexion für die praktische Arbeit des Historikers nachzuweisen. Mit Hilfe eines »explizit angewendeten theoretischen Ansatzes« (S. 12) verspricht der Autor neue historische Erkenntnisse und nicht zuletzt eine Überbrückung der Lücke zwischen Theorie und Praxis. »Gelänge es, einen philosophisch fundierten theoretischen Ansatz so auf ein